



Syndicat CFDT du ministère des affaires étrangères

Paris, le 28 janvier 2011

Compte rendu de la première réunion du groupe de travail prévention du stress et des violences au travail du 27 janvier 2011

Etaient représentées à cette réunion :

Pour l'administration :

la direction des ressources humaines (DRH) :

- par le sous-directeur des personnels (DRH/RH2) et son adjointe, chef du bureau des parcours professionnels des agents titulaires et assimilés de catégorie A (DRH/RH2A),
- par le chef du bureau du dialogue social RH1D,
- le psychologue chargé de mission auprès de la DRH,
- le chef de la mission pour l'action sociale (DRH/MAS), le médecin de prévention,
- la délégation des affaires générales à Nantes (DGA/DGAN) par son délégué et l'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) à Nantes,

Pour les personnels :

La CFDT-MAE par : Denise DARIOSECQ, Franck RISTORI et Anne COLOMB.

Les syndicats ASAM, CFTC, CGT, FO, et USASCC étaient également représentés.

L'administration ouvre les travaux en précisant qu'elle est bien consciente des enjeux à traiter au sein de ce groupe de travail, présidé au nom du directeur général de l'administration et de la modernisation, que l'approche large proposée par la CFDT lors du comité technique paritaire du 28 octobre 2010 et du comité central d'hygiène et de sécurité du 4 novembre 2010 est bien celle qui servira de base aux travaux.

Le secrétariat de ce groupe de travail est assuré par l'administration (Bureau du dialogue social)

La première réunion a pour principal objet d'arrêter la méthodologie. L'administration propose que le groupe se réunisse une fois par trimestre, un consensus est trouvé sur un rythme bimestriel.

L'administration se montre ouverte quant à la venue ponctuelle d'intervenants extérieurs au groupe, qu'il s'agisse d'autres services que ceux représentés à cette première réunion ou d'intervenants extérieurs au ministère des affaires étrangères et européennes. Des

comparaisons pourront être faites avec les actions et résultats respectivement menées et obtenus dans d'autres administrations.

Le groupe est positionné par rapport aux instances du dialogue social auxquelles il n'a pas vocation à se substituer et il y aura une restitution, examen et validation des conclusions et propositions du groupe de travail au sein des comités d'hygiène et de sécurité (CCHS et CHS nantais) et du comité technique paritaire ministériel.

Il est acté que le groupe de travail concentrera sa réflexion sur les aspects structurels et organisationnels. Le présent groupe n'a pas pour vocation de traiter des cas individuels.

L'administration propose le cadre de réflexion suivant :

Une première partie serait consacrée à un état des lieux sur la souffrance au travail au ministère des affaires étrangères et européennes, telle qu'elle a été observée à travers l'enquête menée en 2007/2008 par le médecin de prévention, puis, à partir de la restitution de cette enquête, examiner s'il y a des éléments nouveaux, des changements de contexte (tous sites confondus) et ainsi s'interroger sur le point de savoir s'il existe une diversification des sources de stress.

Le second axe de réflexion proposé est méthodologique et est relatif aux indicateurs de l'existence de risques psychosociaux et aux autres outils d'objectivation, tels que la charge de travail, la rotation des personnels, les mutations « pathologiques », telles que les retours anticipés de poste, les arrêts de maladie, le nombre de consultations médicales, le niveau de responsabilités.

Tous ces éléments doivent nourrir la discussion sur les instruments à mettre en œuvre en matière de prévention des souffrances au travail, étant entendu que dans le plan d'action, on insistera sur les formations et l'information, sur la responsabilisation et la diffusion des bonnes pratiques.

*

* *

I – Bilan et état des lieux

Le médecin de prévention restitue les résultats de l'enquête menée en 2007/2008¹, dont l'intégralité sera diffusé aux représentants des personnels et que la CFDT publiera sur son site. Sans entrer dans les détails de cette enquête, on en retient que le stress est modéré mais présent, que 16 % des agents qui ont répondu au questionnaire ont fait état d'un stress supérieur à 7 sur une échelle allant de 1 à 10, et que les plus touchés étaient des agents de catégorie A et expatriés.

¹ Enquête effectuée au moyen d'un questionnaire anonyme remis aux agents lors de chaque visite médicale, en mai -juin 2007, octobre-novembre 2007 et janvier-février 2008. 358 questionnaires ont été exploités, 94 % des agents qui ont renseigné le questionnaire étaient des fonctionnaires, 170 femmes, 190 hommes, 60 % de catégorie C, 17 % de catégorie B, 26 % de catégorie A, de 23 à 67 ans, âge médian 46 ans, 270 agents étaient affectés en administration centrale, dont 48 à Nantes. Les questions portaient sur le stress ressenti par les agents au cours des 12 derniers mois.

S'agissant des éléments les plus probants quant à l'existence d'un risque de stress, on relève le manque de moyens pour l'exécution des tâches (25 % des agents expatriés), le fait de devoir travailler dans l'urgence (72 % des réponses au questionnaire), le fait de devoir faire face à des tâches multiples (82 % des réponses), le fait d'être régulièrement interrompus dans l'exécution du travail (70 %). Ces réponses concernent autant les agents affectés en administration centrale que ceux affectés à l'étranger.

14 % ont fait état de violences, sans qu'il soit précisé s'il s'agissait de violences internes ou externes.

Beaucoup se sont plaints d'un manque de perspective en termes de carrière, d'emploi et de rémunération.

La manque d'autonomie dans le travail a été relevé, le phénomène étant moins bien supporté par les agents de catégorie A que par leurs collègues des catégories B et C.

Le motif de mécontentement le plus généralement relevé a été le fait de ne pas pouvoir bien travailler.

Le président de séance a proposé un programme de travail pour les prochaines réunions. Elles seront consacrées à l'examen approfondi de l'enquête dont a rendu compte dans ses grandes lignes le médecin de prévention et de la restitution des résultats d'une enquête mentionnée par la CGT, que cette dernière a conduite à Nantes et que ce syndicat s'est engagé à rendre accessible sur son site d'ici à la prochaine réunion :

Les nouveaux éléments relatifs à l'évolution des métiers exercés au ministère des affaires étrangères et européennes et la multiplication des tâches qui en découlent figureront à l'ordre du jour, de même que les évolutions technologiques : un intervenant de la direction des systèmes d'information (DSI) sera convié.

Avant même que cette énumération ne soit menée à bien, la CFDT a demandé que la cause première de la situation de souffrance au travail, à savoir la RGPP, soit traitée en premier lieu, puisque c'est elle qui, par ses effets dévastateurs, en venant se surajouter à plusieurs années de restitutions d'emplois, a depuis 2009 accéléré le nombre de ces dernières, créé un climat délétère de désarroi dans ce ministère et a rendu insupportable ce qui auparavant était déjà très difficile.

Compte tenu de cette proposition de la CFDT, approuvée par l'ensemble des organisations syndicales, il a été décidé de fixer comme suit l'ordre du jour de la deuxième réunion, fixée le jeudi 7 avril 2011 de 14 h 30 à 17 h 30 :

1. Contraintes nouvelles liées à l'application de la RGPP, notamment pour ce qui est de l'adaptabilité accrue, des besoins de formation, d'absence de moyens ;
2. Evolution des métiers : technologie, polyvalence, évolution des métiers consulaires ;
3. Analyse des impacts du manque de soutien social (estime des collègues, soutien de la hiérarchie), du manque de reconnaissance et de communication.